

Autorité compétente :
Le maire au nom de la commune

**Commune de TRANS-EN-
PROVENCE**

**Hôtel de ville
25, avenue de la gare
83720 TRANS EN
PROVENCE**

Service Instructeur : 05.10.26
Communauté d'Agglomération Dracénoise

Affaire suivie par :
LE GAL Julie 04 83 08 30 57 -
julie.legal@dracenie.com
Jours de réception : tous les jours sur
rendez-vous

**COMMUNE DE TRANS-EN-
PROVENCE**

Numéro de dossier : **PC 083 141 26 00021**
(à rappeler dans toute correspondance)
Déposé le : 22/09/2026
Adresse des travaux : Petit Chemin des Suous

Destinataire:
**Monsieur CANTAREL Baptiste
53 Impasse des Améthystes
83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS**

OBJET : RETRAIT AVANT DECISION

Monsieur,

Par lettre en date du 23/09/2026, vous me demandez de procéder à l'annulation de votre demande de Permis de construire, enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus, et qui est actuellement en cours d'instruction.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre demande est donc annulée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

TRANS-EN-PROVENCE, le 05/10/2026

Le Maire,



Alain CAYMARIS

AFFICHAGE EN MAIRIE LE : **08 OCT. 2026**
TRANSMIS EN PREFECTURE LE : **08 OCT. 2026**

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.